

Sujet : [INTERNET] Eoliennes Villeneuve Contesse
De : Philippe Boue <phboue@gmail.com>
Date : 10/03/2019 23:53
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Il faut cesser cette politique inefficace, ruineuse, non écologique, désastreuse pour l'environnement

En France l'intermittence des vents conduit à un facteur de charge moyen de 22% pour les éoliennes Ce qui signifie qu'en moyenne elles produisent moins d'un jour sur quatre;

Pour assurer une continuité de la production, il est nécessaire de doubler ces moyens de production par des moyens thermiques donc producteur de CO2 Cette production bénéficie de tarifs de rachats prioritaires sur le marché à des tarifs largement supérieur au prix du marché.

Ce surcout est en final payé par le consommateur

Les couts sont calculés hors extensions du réseau électrique. Extensions nécessaires en raison de la dispersion des éoliennes sur le territoire

Les éoliennes gigantesques défigurent no paysages, et dégrade le cadre de vie des riverains

Une maison qui donne sur un champ d'éolienne est une maison invivable et invendable.

Il est scandaleux que l'on puisse installer de machines de plus de 200 m de hauteur à 500 m d'une habitation

Les éoliennes détruisent la biodiversité, destruction systématique des chauves souris, mortalité importante d'oiseaux et parmi ceux la, d'espèces protégées.

Pour toutes ces raisons je suis opposé à toute implantation d'éolienne sur ce territoire

Annexée au registre.

2) Anne Rizzolo - PAYANT s'interroge sur le devenir (02)
du bûle après le démantèlement de l'éolienne
en bout de course -

Je comprends que retourner ad vitam aeternam
les 5 boules de béton sur une hauteur de 2m20
et 26 m de diamètre -

Quid des mouvements d'eau ? de la circulation
naturelle de ceux-ci ? Quid de la terre morte
que constitue ces blocs muets, la vie en
sera absente et cela en fera une compagne
avec ceux qui restera de vivant à côté -

Quid du délitement du béton et de la ferraille ?
Composition du béton non compatible avec la vie -
Nous ne sommes plus à une époque où
on peut accepter que des déchets industriels
soient produits et non traités -
Il est dommage que ce béton ne soit pas
recyclé = richesse inexploitée -

Mon sentiment est que ce projet est démesuré -
C'est dommage car on tombe dans la même
travers qui font que quelque chose de dimen-
sions raisonnables est intéressant et se révèle être
nouf quand on dépasse la mesure -
C'est toute le problème de l'industriel par rapport
un projet à intérêt local, pour le bien des locaux -

- C'est dommage que ce soit une entreprise allemande qui avait ce marché - N'y a-t-il pas d'entreprise française capable de construire des écoles ?

(03) Jacques MORVAN

(03)

Encore des écoles qui vont polluer le paysage et l'environnement des habitants. Les écoles jadis savaient s'adapter à la contrainte.

Qui va répondre aux procès pour atteinte à la santé des gens et surtout des enfants ?

Une perte de valeur des habitations d'au moins 30% ! Qui va vouloir acheter dans cette forêt d'écoles. Les appartements n'attirent plus les chevaux. Qui va acheter désormais en campagne alors que les plaines sont désertifiées et se multiplient.

Qui va dépenser lesités après avec la famille et la bête. Qui va payer ? Encore le contribuable qui va payer alors que les propriétaires n'ont en que le profit. A eux ce profit et à nous les augmentations du prix de l'électricité !

La Haute-Normandie et la Sarthe en particulier sont envahies plus de tourisme, plus de chambres d'hôtes, plus de commerces - plus d'habitants étrangers à la région à moyen terme.

J'espère que les responsabilités pénales ne sont pas assumées par les habitants.

Ne parlons pas d'écologie avec ce dichainement d'écoles.

Il faudrait les limiter à des emplacements en pleine mer.

Ne parlons pas non plus de la biodiversité

(04) Colette MORVAN.

Il semblerait que les vals de Sarthe sont sacrifiés ! (04)
l'écologie ? Mais qui défend la faune et la flore ? Qui prend en compte la pollution du sol ? la pollution visuelle et qui veille à la bonne santé de la population ?

Les promesses de dépollution du sol faites avant la construction ne sont certainement jamais tenues le moment venu.

Je suis surprise également que l'entreprise choisie soit une fois de plus étrangère.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Eoliennes Villeneuve La Comtesse . 11mars au 12 avril 2019

De : "Anne Rizzolo et Frédéric Payant" <fpayant@free.fr>

Date : 13/03/2019 13:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

J' ai du mal à y croire , je comprends qu' il va rester dans le sol après démontage définitif de chaque éolienne ad vitam aeternam les restes du socle : 2m20 de hauteur et 26m de diamètre de béton !!!!!

Nous ne sommes plus à une époque où peut être toléré qu' on prévoit de laisser des déchets dans les sols légalement.

Le démontage et le recyclage de tous ces socles doit être prévu !

je ne suis pas une spécialiste mais le simple bon sens fait craindre des perturbations diverses dans le sol.

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] Enquête publique -Eoliennes Villeneuve La Comtesse

De : "Anne Rizzolo et Frédéric Payant" <fpayant@free.fr>

Date : 14/03/2019 08:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv. fr

Bonjour , je suis étonnée que mes observations postées hier ne soient pas consultables sur le site de la préfecture aujourd'hui. Que dois-je faire pour qu' elles le soient. Merci pour votre réponse. Anne Rizzolo

J' en profite pour compléter mes observations.

Cette entreprise allemande est certainement sérieuse et compétente mais ce qu' elle propose n' est pas intéressant pour nous les habitants. Ses éoliennes ne sont pas écologiques car surdimensionnées. Elles happent les oiseaux, déséquilibrent la biodiversité. elles sont à long terme trop polluantes par leurs friches et leurs déchets. Elles ne répondent pas à nos besoins, ne nous profitent pas en grand chose mais nous allons en subir les désagréments. L' électricité qu' elles vont produire ne l' est pas pour le bien commun mais au profit d' investisseurs privés, motivés par des intérêts privés, avec de l' argent public car l' état se désengage . Nous devons tous participer à l' effort nécessaire pour freiner les changements climatiques à venir. C' est entendu. La solution équitable et écologiques est l' éolien participatif à usage local qui a déjà fait ses preuves un peu partout depuis plusieurs années qui ne nécessite que de peu d' éoliennes et des petites. Déjà en France des communautés de communes , des voisins..se sont organisés pour construire(sur des terrains communaux ou partagés) leurs éoliennes, gérer et bénéficier de celle -ci, avec l' argent public dédié et des investisseurs locaux. Face à ce projet éolien inadapté, non respectueux de l' environnement ce qui est un comble, existent des exemples à suivre (voir sur internet divers témoignages)

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Coivet le 14.03.2019.

Le sous-signe PARAD François

declare être tres favorable à la forme

éolienne des taxes de pré-rent

e'est une energie propre, économique

et renouvelable.

 PARAD

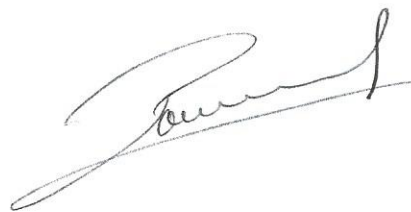
Collet le 14.03.2019.

L'installation d'un parc éolien
sur la Commune de Villeneuve : sera une
contribution et l'autonomie énergétique de
la France. une seule éolienne permet
d'alimenter un grand village

Je suis donc favorable

PARAU & JAMES

14330 BIVERT



Sujet : [INTERNET] enquête publique Villeneuve la Comtesse - Vergné à l'intention de Mr le Commissaire enquêteur

De : brigitte.ravon@laposte.net

Date : 15/03/2019 11:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je souhaite soutenir le projet éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné pour les raisons suivantes :

L'éolien est pour moi une énergie propre et gratuite et économique,

L'éolien aujourd'hui permet de créer des emplois or dans la conjoncture actuelle ce n'est pas à négliger,

L'éolien permet à notre pays d'être autonome énergiquement,

L'éolien permet aux collectivités d'améliorer leur budget sans cesse en baisse pour financer des projets locaux.

Je suis 100% pour l'énergie éolienne.

Je vous remercie de prendre en compte ma participation dans l'enquête publique concernant ce projet.

Cordialement

Mme Ravon

Mme Ravon Brigitte

2 chemin du moulin Péré

17700 St pierre la Noue

(10)

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne des terres du Pré René
De : daniel boutin <boutindamf@gmail.com>
Date : 16/03/2019 22:21
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je m'empresse de donner mon encouragement pour le projet d'éoliennes du Pré René
Pourquoi?

-Parce qu'on a plus que jamais besoin d'électricité : les vélos et voitures passent à l'électricité ; tous les constructeurs de voitures investissent énormément pour cela.

-L'électricité éolienne est une des sources d'énergie parmi les plus propres, même s'il reste des nuisances cela n'est pas à comparer avec les déchets et risques nucléaires, ou le coût de l'importation du pétrole, la pollution induite

Félicitations à l'équipe VOLKSWIND qui par ses nombreux courriers ont informé les propriétaires ; je leur souhaite réussite pour ce projet

On n'a pas de pétrole, mais on a du vent!

Cordialement,

Daniel Boutin
72 rue du château
38730 VAL DE VIRIEU



Garanti sans virus. www.avast.com

(lll)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique- projet éoliennes industrielles- Vill
De : "Anne Rizzolo et Frédéric Payant" <fpayant@free.fr>
Date : 22/03/2019 19:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

CES EOLIENNES NE SONT PAS SOUHAITABLES.

Surtout pour des RAISONS ECOLOGIQUES :

Elles tuent des oiseaux en masse, éclatent les poumons des chauves-souris...déséquilibrent la biodiversité.

Elles sont polluantes par leurs constituants (terres rares entre autres) et leurs friches (des millions de tonnes de béton armé).

Elles contribuent au changement climatique en provoquant notamment un réchauffement climatique local. Elles font descendre l' air chaud qui vient réchauffer significativement le sol (cf. étude récente Harvard-USA).

Voir tous les dossiers documentés sur le sujet sur internet.

Particulièrement

ceux de la FED- MEDIAPART- LPO-LARMINAT-WCFN - GREENPEACE.....

Aussi pour des RAISONS ECONOMIQUES :

Les indemnités versées aux communes et aux agriculteurs sont minimales au regard des préjudices subis (paysages, tourisme, prix de l' immobilier, travaux de remise en état) et des profits réalisés par les constructeurs exploitants.

Interroger les notaires, les maires, les Chambres de Commerce et voir les témoignages toujours sur Internet.

L'énergie produite ne profite pas à ceux qui les subissent.

L' argent public va à des projets privés.

Le matériel sera certainement importé d' Allemagne, la main d' œuvre viendra des autres chantiers de montages, la maintenance et l' encadrement sont pour l' instant souvent du pays d' origine de l' entrepreneur.

L' éolien français est très en retard ce n' est pas en accordant des marchés à des entreprises étrangères que cela changera.

ELLES REPRESENTENT UNE IMPOSTURE ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

Des personnes sensibles aux problèmes environnementaux et aux arguments économiques se font flouer par manque d' information et propagande malhonnête.

Il existe un éolien écologique, économiquement profitable à la population (coût construction/ rentabilité/ emplois locaux), plus équitable, moins dommageable visuellement et largement expérimenté avec succès.

ELLES REPRESENTENT UN DENI DE DEMOCRATIE :

Le projet précédent au même endroit, a été refusé par la population

par trois fois, l'enquête publique s' était soldée par un avis défavorable du commissaire enquêteur , un avis défavorable a été émis aussi par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement ; le projet a malgré tout été validé !!!



Garanti sans virus. www.avast.com

le 07/03/2019 de 15h00 à 18h00

le 8 Avril 2019

Michèle Pattegay, 3 rue de Fâquerettes 17330 Villeneuve de Combrès
Voici les raisons pour les quels je le suis pas favorable
à ce projet.

Ce parc éolien prévu en parallèle d'un premier

(10)

DL

parc entraînerait la présence de 12 éoliennes
sur une même zone.

Cette densité me paraît excessive et préjudi-
ciable à l'environnement.

Cela me semble être une exploitation maximale
une rentabilisation d'un site propice à l'instal-
lation d'éoliennes.

Le promoteur affirme avoir choisi l'emplace-
ment de ces cinq éoliennes de manière à "s'in-
tégrer" dans le paysage mais également
à côté d'un autre parc éolien. Tout a été fait
certains disent pour que les 2 rangées d'éoliennes
ne se gênent pas l'une l'autre et qu'il n'y ait
pas de préjudice pour les exploitants des 2 parcs.
Mais cela ne garantit pas l'esthétique de
l'ensemble des 20 parcs. Il est aussi dit qu'"il
n'y aura pas effet de saturation", mais cette
notion est subjective.

Augmenter le nombre d'éoliennes augmente
de facto les nuisances potentielles pour l'environ-
nement et les riverains.

Le principe de densification qui "justifie" la construc-
tion d'un 2^{ème} parc, me semble fallacieux car
il n'empêche pas la justification de nouveaux
projets, sur de nouveaux sites.

Il me semble qu'il n'y a pas de raison pour qu'
une zone dotée d'un parc éolien en soit systé-
matiquement dotée d'une deuxième quand c'
est possible techniquement.

M. Dato

DURGAND François

5 rue du château d'eau
79170 LUSSERAY



Mr le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver par cette lettre, mon soutien le plus total au projet éolien de Villeneuve-la-Comtesse dont vous recueillez les avis en ce moment-même lors de l'enquête publique.

Les territoires qui ont la possibilité d'avoir des éoliennes doivent le faire car nous avons des besoins électriques de plus en plus importants et nous devons trouver des moyens de produire une énergie propre et sans risque pour les générations futures.

De plus, en tant que Maire, exploitant agricole et de trésorier de l'association de chasse à Lusseray, je me permets de vous exposez que les éoliennes situées sur ma commune ne génèrent aucunes plaintes particulières.

En espérant voir un avis favorable dans votre rapport d'enquête publique pour ce projet qui est bien pensé.

Veillez recevoir, Mr le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



(14)

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Eoliens Vergné

De : "Derek Rouse" <derjen40@orange.fr>

Date : 29/03/2019 22:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur/Madame,

En ce qui concerne nl'enquête publique à Villeneuve la Comtesse

Veillez noter mon opposition au plan d'installer des Eoliens à Vergné.

Sans doute, les Eoliens sont valables pour reduire emissions de carbone, mais aux enbvirons de Villeneuve nous les avons en abondance.

En tant d'habitant de La Croix Comtesse je me sens entouré d'Eoliens, et c'est évident que nous sommes en train de ruiner notre belle campagne.

Veulliez accepter Monsieur/Madame l'expressions de mes salutations distingués.

Derek Rouse

(15)

Sujet : [INTERNET] VILLENEUVE LA COMTESSE Eoliennes

De : Janice Tobin <tobin.janice@gmail.com>

Date : 31/03/2019 10:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

M. Commissaire Enqueteur

Je suis propriétaire et j'habite la Charente Maritime depuis 16 ans.. Nous sommes au bout de cette prolifération incessante de parcs éoliens. 63 turbines prévues à moins de 10 km de notre maison (et la plus proche à seulement 700 mètres). La Rochelle reprend notre premier Enquete Publique parce que les organisateurs d'Enquete pensaient pouvoir ignorer le rapport environnemental dommageable!

Nous, dans la Vallée de Santonge, craignons non seulement ce projet, mais une extension du système actuel ici, tout comme Villeneuve la Comtesse, qui connaît actuellement une troisième extension du parc éolien d'origine. Il est scandaleux pour un gouvernement de ruiner l'environnement et la vie ultérieure de petits groupes de personnes qui, collectivement, ne sont pas assez grandes pour se battre aux urnes.

Mme. Janice Tobin



Virus-free. www.avast.com

(16)

Sujet : [INTERNET] enquête publique du projet éolien des Terres du Pré René, communes de Villeneuve la Comtesse et de Vergné 17330

De : Philippe Boue <phboue@gmail.com>

Date : 31/03/2019 11:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cela suffit cessons ces implantations d'éoliennes monstrueuses qui détruisent nos paysages, agressent les riverains, nuisent à la biodiversité et qui en plus ne participent en rien à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Mr Barbaud Dominique
45, route nationale
17330 Villeneuve la comtesse

Villeneuve le 01 Avril 2019

(17)

Monsieur le commissaire enquêteur

Je viens par ce courrier ,soutenir le projet éolien des terres du pré-rené.
Je pense que nous ne pouvons pas refuser le progrès tout en étant plus vertueux pour notre planète. Nous devons effectuer rapidement une transition énergétique pour supprimer au maximum les énergies fossiles et le nucléaire trop dangereux à mon goût et dont les ressources ne sont pas inépuisables.

D'autres parts ,ce projet peut apporter des revenus non négligables pour nos territoires, qui sont de plus en plus privés des financements publics et diverses dotations .

Le projet des terres du pré-rené se situe à une distance largement correcte vis à vis des habitations (900 m) et les nuisances devraient êtres moindres .
Malgré d'éventuelles nuisances visuelles ,je pense que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients .

Pour ces raisons ,je soutiens ce projet.

Recevez mes salutations distinguées .



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je soutiens le projet de la Ferme éolienne
des terres du Pré René sur la commune de Villeneuve
la Comtesse et Vergné.

Je pense qu'il faut développer les énergies renouvelables
et en particulier les projets Éoliens car la ressource
en vent est inépuisable. La consommation d'électricité
ne peut que augmenter et comme en France il ne se
montera plus de centrale nucléaire il faut bien
le remplacer par autre chose.

Cela permet aussi une production locale qui
permettra à terme de diminuer le nombre de
pilons.

L'emploi local qui en découlera sera le
bienvenue dans notre région.

Cordialement

Lucie Beauva

(19)

Sujet : [INTERNET] soutien au Parc éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné

De : Patrick LE FLANCHEC <patrick.leflanche@terralacta.com>

Date : 02/04/2019 15:24

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Raphaël DELLE-CASE, Commissaire Enquêteur,

J'apporte personnellement tout mon soutien au projet de Ferme éolienne des Terres du Pré René (Villeneuve la Comtesse et Vergné).

Aujourd'hui, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables pour plusieurs raisons :

Préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants, le réchauffement planétaire actuel nuisant fortement sur la nature et le climat en provoquant de plus en plus de catastrophes naturelles.

Il est important que notre pays augmente considérablement ces énergies nouvelles afin d'assurer sereinement son autonomie énergétique.

Notre pays, parmi les premières puissances européennes pointe en queue de peloton, avec une carence non négligeable par rapport à nos pays voisins, dans ce domaine .

Pour les détracteurs de l'éolien qui mettent en avant et principalement l'impact visuelle sur les paysages, je trouve qu'une éolienne n'est pas plus moche qu'une ligne à haute tension, que certains silos agricoles en pleine campagne ou que les tours de refroidissement d'une centrale nucléaire avec ses panaches de vapeur que l'on peut voir à plusieurs kilomètres à la ronde.

Je finirai ce propos de soutien en précisant que je parle de ce sujet en connaissance de cause, j'habite dans une commune où il y a un parc de treize éoliennes d'une puissance de 11 MW, que dans notre petite commune cela n'a posé aucun problème (j'étais maire de la commune à l'époque), l'impact sur le foncier est très minime et les retombés économiques sont loin d'être négligeables pour les agriculteurs bénéficiant d'une concession ainsi que pour les communes, qui voient leurs dotations de l'état fondre au soleil.

En espérant que vous voudrez bien prendre en compte ses quelques remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations distinguées.

Patrick LE FLANCHEC.



Patrick LE FLANCHEC

Gestionnaire Patrimoine Immobilier

Tél. port: 06 75 27 73 15

patrick.leflanche@terralacta.Com

2 rue de la Glacière

CS 80029

17700 Surgères

www.terralacta.com

(20)

Sujet : [INTERNET] parc éolien Villeneuve La Comtesse - les Terres du Pré René

De : <sebastien.mattei@eurovia.com>

Date : 02/04/2019 18:13

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE (commissaire-enquêteur)

Bonjour Monsieur le commissaire-enquêteur,

Nous venons d'être informés du lancement de l'enquête publique relative au projet en objet. Conscients de l'importance de ces moments de démocratie et de l'enjeu du projet, nous tenions à vous assurer, à ce stade, de notre soutien le plus complet pour ce projet. En effet, en ma qualité de chef d'entreprise (82 salariés) au sein du territoire très rural des Vals de Saintonge, je ne peux que me réjouir de voir arriver de tels projets de construction auprès de chez nous. Touchée de plein fouet par la crise depuis 2008, la profession des Travaux Publics a vu les dépenses d'équipements des collectivités s'effondrer au rythme des baisses de dotations. La maîtrise d'ouvrage privée n'a pas compensé, loin de là, les manques à gagner en terme d'activité pour nos entreprises (a fortiori dans nos contrées reculées ... !). Nous voyons donc là une opportunité de plus (si le chantier nous était confié suite à la consultation) de donner un sens à l'existence même de notre entreprise et de ses 82 foyers ... Nous vous remercions, Monsieur le commissaire, pour l'intérêt porté au présent envoi, et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Sébastien MATTEI

Chef d'agence

SEC TP / EUROVIA Royan

Tél 05 46 95 30 02

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable - Enquête publique - parc éolien Villeneuve la comtesse et Vergné
De : Alexandra Collard <alexandra.collard@yahoo.fr>
Date : 02/04/2019 20:03
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Référence : Projet parc éolien sur Villeuneuve la Comtesse - Vergné

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les éoliennes ça suffit : trop, c'est trop ! Les territoires des VALS de SAINTONGE ont largement participé à la politique énergétique du département de la Charente Maritime et plus encore Villeneuve la Comtesse.

Nous nous devons de préserver la richesse de notre patrimoine naturel, d'arrêter de détruire des arbres, de bétonner la campagne pour y construire des parcs éoliens industriels.
L'impact environnemental d'une éolienne n'est pas vert...

Chaque éolienne nécessite un socle de ferrailles + béton d'environ 1 500 tonnes par mât.
<http://theconversation.com/les-renouvelables-vont-elles-creer-une-nouvelle-dependance-au-beton-110931>

De nombreuses études le démontrent : les éoliennes ont un réel impact sur la mortalité des oiseaux et des chauves souris de par leur construction, de par leur fonctionnement.
<http://www.observatoire-environnement.org/L-eolien-et-ses-impacts-sur-l.html>

La fin de vie d'une éolienne n'est pas verte
Et si on arrêta d'enfouir les pales d'éoliennes? - L'Usine Matières premières

**Et si on arrêta d'enfouir les pales d'éoliennes? -
L'Usine Matières pr...**

L'Usine Nouvelle
En France, la fin de vie de la première génération d'éoliennes pose la question de leur recyclage. Des solutions...

Les territoires des Vals de SAINTONGE sont-ils appelés à devenir une immense friche industrielle ??

Pour conclure, nous donnons un avis **DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien de Villeneuve la comtesse.

Cordialement,
François et Alexandra COLLARD
PUY DU LAC (17380)

(21)

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique

Les renouvelables vont-elles créer une nouvelle dépendance au béton ?

31 mars 2019, 21:11 CEST

Auteurs



Emmanuel Hache

Économiste et prospectiviste, IFP Énergies nouvelles



Clément Bonnet

Économiste, IFP Énergies nouvelles



Gondia Sokhna Seck

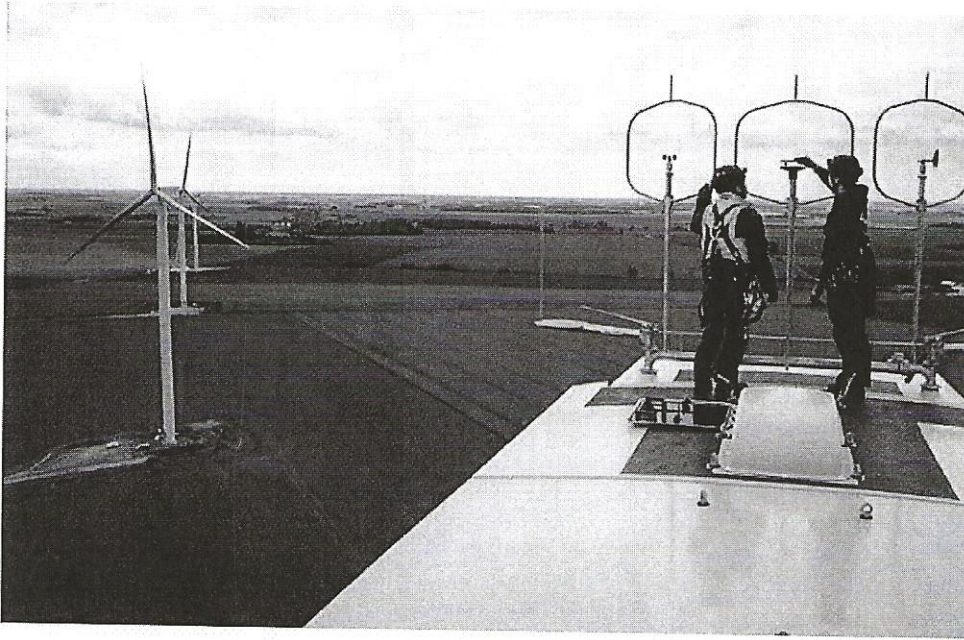
Spécialiste modélisation et analyses des systèmes énergétiques, IFP Énergies nouvelles



Marine Simoën

Ingénieure de recherche en économie, IFP Énergies nouvelles

GA



La construction de 20 000 éoliennes nécessite 30 millions de tonnes de béton. Guillaume Souvant/AFP

Éoliennes, batteries électriques ou panneaux photovoltaïques : la plupart des nouvelles technologies liées à l'énergie bas carbone nécessitent une quantité importante de ressources minérales, en particulier certaines « terres rares » ou encore des métaux dits technologiques (cadmium, cobalt, indium ou lithium, par exemple). Une demande trop importante à satisfaire pourrait limiter la diffusion à grande échelle des technologies « vertes ».

Mais d'autres matériaux de base, comme le cuivre, pourraient devenir tout aussi stratégiques dans le contexte de la transition énergétique. C'est également le cas du béton. Matériau structural le plus utilisé aujourd'hui dans le monde, sa « criticité » est régulièrement évoquée.

En France, par exemple, certaines études montrent qu'il faudrait 30 millions de tonnes de béton pour implanter 20 000 nouvelles éoliennes (pour ajouter une puissance de 80GW, au regard des 14GW déjà implantés). Ce chiffre n'a pas manqué de faire réagir des associations anti-éoliennes.

En portant ces besoins en béton à l'échelle mondiale, les interrogations, voire des craintes, émergent. Mais qu'en est-il réellement ? Va-t-on manquer de béton dans les prochaines décennies ?

10 milliards de tonnes produites chaque année

Le béton est un mélange, dont les proportions varient, d'un liant hydraulique (traditionnellement le ciment), de granulats (dont le gravier ou le sable), d'eau, d'adjuvants et parfois de fibres. L'eau provoque une réaction chimique de prise avec le ciment qui, en durcissant à l'air, lie tous les composants en un ensemble homogène et résistant.

Durable et bon marché, le béton est aujourd'hui le matériau de construction le plus utilisé au monde.

(201)

S'il est difficile d'en connaître le niveau de production, les estimations s'établissent autour de 10 milliards de tonnes chaque année (soit l'équivalent de plus d'une tonne par Terrien par an !).

Mais le béton reste un matériau « hostile » à la transition énergétique : sa production nécessite beaucoup d'énergie et contribue aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dont l'accumulation dans l'atmosphère perturbe le climat. Ces émissions représentent ainsi 8 à 9 % des émissions d'origine humaine globales de GES. Et la fabrication du béton mobilise plus de 2,5 % de la demande d'énergie primaire mondiale.

Plus précisément, c'est la production du clinker – composant essentiel du ciment résultant de la cuisson à très haute température d'un mélange composé principalement de calcaire et d'argile – qui s'avère majoritairement responsable de ces émissions, en raison de la combustion de combustibles fossiles, mais également de la chimie de la réaction qui libère du CO_2 .

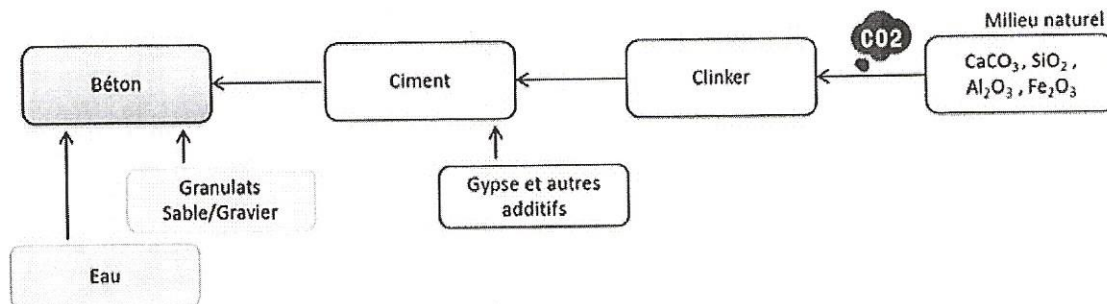


Schéma simplifié de production du béton. Auteurs

Vers un béton plus « propre » ?

Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), chaque tonne de ciment émet 540 kg de CO_2 . Ce nombre varie en fonction de la composition du ciment et de la région du monde où il est produit. Étant donné sa faible valeur commerciale et son poids important à transporter, le marché reste très régionalisé, avec peu d'échanges au niveau international. Par conséquent, il est rare que soient délocalisées les externalités négatives (pollution locale et émissions de GES) qui lui sont associées.

Aujourd'hui, de nombreuses solutions existent pour réduire les émissions liées à la production du ciment. L'AIE prévoit ainsi une diminution de 24 % des émissions directes liées à l'industrie cimentière grâce à la diminution de la part de clinker, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés, à l'utilisation de combustibles alternatifs ou encore à l'usage de technologies de capture et de stockage du CO_2 (*carbon capture and storage*).

Si certaines entreprises sont déjà bien engagées dans des objectifs de réduction de leur empreinte carbone, la mise en œuvre de ces mesures reste très incertaine à l'échelle mondiale. D'autant qu'avec la croissance de la population, l'AIE estime que la production de ciment pourrait augmenter de 23 % d'ici 2050.

(21)

En parallèle de ces considérations climatiques émergent d'autres problématiques, comme la demande en eau dans certaines régions en stress hydrique et la demande croissante en sable ; son prélèvement à proximité des côtes engendre l'érosion du littoral et le retrait des plages, menaçant le tourisme, l'agriculture et les écosystèmes marins.

Recyclage du béton : une filière à fort potentiel, encore au milieu...



Des technologies plus ou moins gourmandes

On le voit, la production du béton concentre les objectifs en matière de réduction des émissions de GES. Mais qu'en est-il du béton nécessaire à la transition énergétique, et plus précisément dans le secteur électrique ? Nous avons tenté de quantifier cette demande future.

À l'avenir, les besoins seront intimement liés aux technologies déployées, mais ils varient considérablement de l'une à l'autre : les barrages hydrauliques et les éoliennes sont très consommateurs de béton, les panneaux photovoltaïques beaucoup moins.

Les demandes en béton – donc en eau, en ciment et en granulats – seront, on le comprend, intrinsèquement liées aux futurs mix électriques développés par les États.

| Technologie | Contenu béton (t/MW) |
|-----------------------------|----------------------|
| Eolien onshore | 421 |
| Eolien offshore | 650 |
| Nucléaire | 523 |
| Pétrole | 244 |
| Charbon | 252 |
| Biomasse | 510 |
| Gaz naturel (cycle combiné) | 36 |

(21)

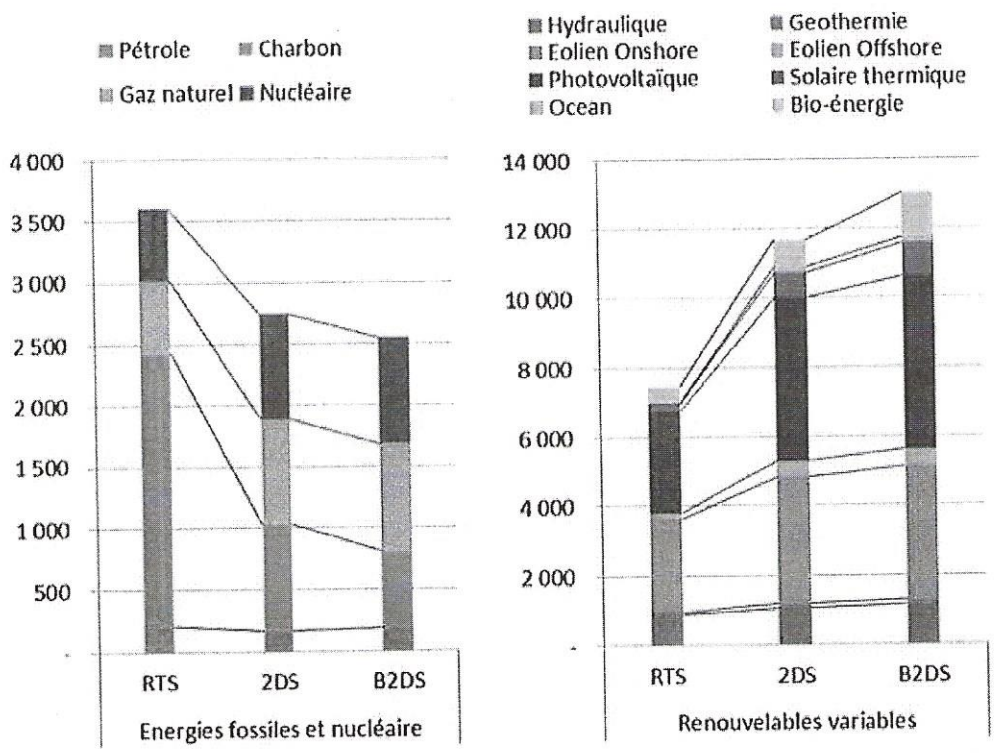
| Technologie | Contenu matière (kg/MW) |
|-------------------|-------------------------|
| Géothermie | 0 |
| Hydraulique | 3 000 |
| Solaire thermique | 10 |
| Photovoltaïque | 10 |

Sources: EcoInvent Data, UNEP (2016), Vidal (2017)

Contenu béton des différentes technologies de production électrique.

Pour estimer ce volume nécessaire à l'implantation du nouveau mix électrique mondial à l'horizon 2050, les scénarios prospectifs du secteur énergétique (comme ceux fournis par l'AIE) permettent de déterminer les volumes de matériaux nécessaires à leur réalisation. Le rapport Energy Technology Perspective de 2017 décrit par exemple trois mix électriques mondiaux et régionaux pour les décennies à venir, en fonction de l'élévation globale des températures d'ici 2100 : +2,7 °C (scénario RTS) ; +2 °C (scénario 2DS) ; +1,75 °C (scénario B2DS).

Il faut également prendre en compte la durée de vie plus courte des installations renouvelables – 25 ans en moyenne pour l'éolien et le solaire contre 35 ans en moyenne pour les centrales thermiques traditionnelles, et leur démantèlement. On peut alors déduire la somme des capacités à installer d'ici à 2050 pour répondre au besoin des scénarios de l'AIE.



Nouvelle puissance installée cumulée (GW) par scénario entre 2014 et 2050 : répartition par technologie. Auteurs

Une part relativement faible dans la demande globale de béton

En associant à chaque technologie un contenu matière (kg/MW) – et en multipliant celui-ci par les

(21)

capacités nouvelles à installer sur la période 2014-2050 –, il devient alors possible d'estimer les quantités de matériaux nécessaires à la transition énergétique dans le secteur électrique.

La production de ciment étant le principal responsable de l'impact du béton sur le climat, il constitue la base des calculs suivants. Dans les hypothèses retenues, le ciment représente 15 % en moyenne de la masse du béton.

Selon notre étude –, les scénarios pour 2050 exigent une demande croissante de ciment. Au niveau global, la part du ciment consacrée à l'installation des nouvelles capacités entre 2014 et 2050 ne représente toutefois que 0,8 % de la demande cumulée de ciment d'ici à 2050 – soit environ un tiers de la production mondiale actuelle, la majorité du ciment étant utilisé dans le secteur de la construction.

Les émissions de CO₂ liées à la production de ciment pour le secteur électrique sont également négligeables au regard de la baisse des émissions attendues grâce au nouveau parc électrique mondial composé d'énergies renouvelables. Le ciment ne devrait donc pas limiter le déploiement des nouvelles capacités nécessaires aux trois scénarios proposés par l'AIE.

| Scénario | Demande cumulée de ciment (2014-2050) | Emissions cumulées directes de CO ₂ (2014-2050) |
|----------|---------------------------------------|--|
| RTS | 1 016 Mt (ref.) | 549 Mt |
| 2DS | 1 205 Mt (+19%) | 650 Mt |
| B2DS | 1 300 Mt (+28%) | 702 Mt |

Source : Auteurs

Demande cumulée de ciment d'ici 2050 et émissions de CO₂ associées.

Une demande en ciment inégalement répartie

La Chine, premier producteur mondial, représente environ un quart de la demande globale de ciment, soit l'équivalent de tous les pays de l'OCDE confondus. Elle est suivie de l'Inde, deuxième pays possédant la croissance de la demande d'électricité la plus forte d'ici 2050.

Mais, pour traduire la dépendance d'un mix électrique à une ressource, il faut recourir à un autre indicateur : la demande par capacité installée (Mt ciment/GW installé), dite ici « intensité-ciment ». On peut également traduire cette information pour les émissions de CO₂ liées à la production du ciment (Mt CO₂/GW installé).

La moyenne mondiale quasi constante est ici aussi biaisée par le poids de la Chine et il existe parfois de grandes disparités entre régions. Par exemple, l'intensité ciment du Brésil est trois fois plus importante que celle du Mexique. Au sein d'une même région, on observe également une différence de

(21)

demande significative selon les scénarios. Le mix électrique russe consommerait 30 % de plus de ciment dans un scénario à 1,75 °C qu'à 2,7 °C.

Le ciment nécessaire à la transition énergétique est également à mettre en relation avec la production annuelle régionale : en Russie ou au Brésil, il pourrait en représenter plus de 85 %, contre 12 % en Chine. Dans les pays en développement marqués par une forte urbanisation, l'impact de la production de ciment liée à la transition dans le secteur de l'électricité demeure donc significatif.

| | Capacités installées cumulées (2014-2050) (GW) | | | Intensité ciment par nouvelle capacité installée (Mt/GW) | | | Intensité CO ₂ de la production de ciment par capacité installée (Mt/GW) | | |
|----------------|--|--------|--------|--|-----|------|---|-----|------|
| | RTS | 2DS | B2DS | RTS | 2DS | B2DS | RTS | 2DS | B2DS |
| Chine | 4 094 | 4 276 | 4 142 | 70 | 69 | 72 | 38 | 37 | 39 |
| Inde | 1 626 | 2 304 | 2 346 | 72 | 66 | 68 | 39 | 36 | 37 |
| USA | 1 861 | 2 247 | 2 318 | 45 | 47 | 50 | 24 | 25 | 27 |
| EU | 1 294 | 1 354 | 1 448 | 64 | 67 | 63 | 34 | 36 | 34 |
| ASEAN | 671 | 952 | 1 107 | 104 | 98 | 108 | 56 | 53 | 58 |
| Brésil | 268 | 290 | 301 | 174 | 150 | 160 | 94 | 81 | 87 |
| Russie | 214 | 269 | 316 | 118 | 157 | 152 | 64 | 85 | 82 |
| Mexique | 219 | 255 | 283 | 34 | 49 | 48 | 18 | 26 | 26 |
| Afrique du Sud | 121 | 164 | 158 | 53 | 53 | 54 | 29 | 29 | 29 |
| Monde | 13 801 | 15 800 | 16 629 | 74 | 76 | 78 | 40 | 41 | 42 |


Auteurs

Pas d'obstacle au développement des ENR

Nos travaux démontrent donc plutôt une absence de criticité sur la ressource béton – et plus particulièrement ciment – à l'horizon 2050 dans le cadre de la transition du secteur électrique. En revanche, le contexte d'urbanisation croissante et de réduction des émissions de CO₂ implique des enjeux bien plus forts pour l'industrie du béton au niveau global, et invite à la réflexion sur la coordination des politiques urbaines et énergétiques.

Si les seules productions et consommations de béton nécessaires au développement des énergies renouvelables peuvent difficilement apparaître comme des aspects limitants dans le futur, d'autres aspects, comme la dégradation des paysages ou la consommation d'eau, pourraient être soulevés dans le déploiement des énergies renouvelables.

Samuel Carcanague, chercheur à l'Institut de Relations internationales et stratégiques (IRIS) et Aymen Jabberi, étudiant à l'École centrale de Lyon, ont participé à la rédaction de cet article.

📍 Chine changement climatique gaz à effet de serre transition énergétique éolien hydroélectricité 
 construction bâtiment criticité émissions de CO2

(21)

The Conversation France est une association à but non-lucratif. Pour nous aider dans notre mission de diffusion du savoir, faites un don fiscalement déductible.

Faites un don

(2 1)

L'éolien et ses impacts sur l'environnement

Un impact sur les paysages

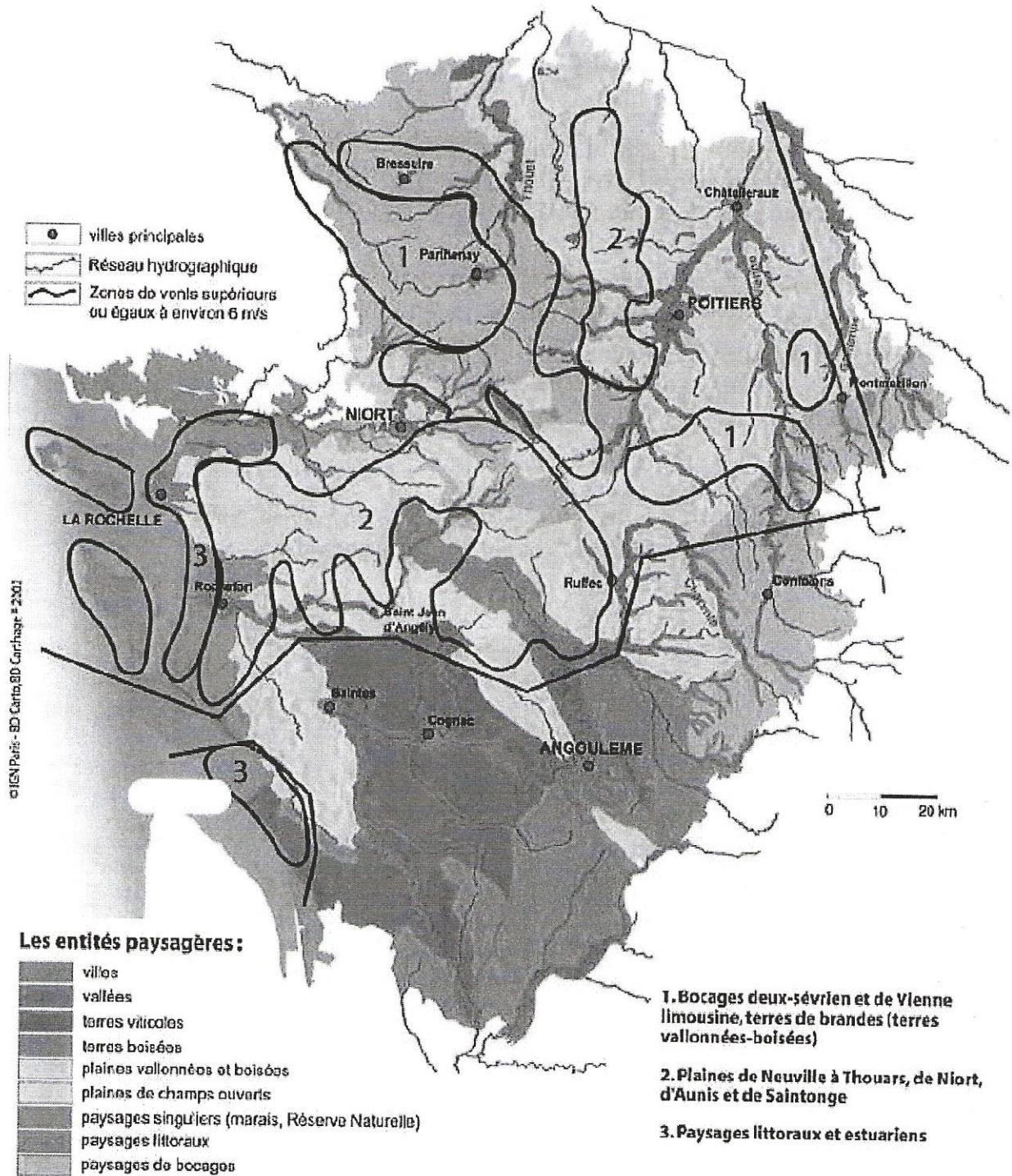
L'implantation d'éoliennes modifie le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...).

L'analyse des gisements éoliens en Poitou-Charentes (zones de vent de vitesse supérieure ou égale à 6m/s) pointe les types de paysages potentiellement touchés par l'implantation d'éoliennes : les bocages deux-sévrien et de Vienne limousine et les terres de Brandes (vallonnées-boisées) ; les plaines de Neuville à Thouars, de Niort, d'Aunis et de Saintonge ; les paysages littoraux et estuariens.

Parmi ceux-ci, les paysages emblématiques, à valeur unique doivent être protégés ; de même que les abords des sites et monuments.

(21)

Gisements éoliens et paysages



Réalisation cartographique:
Observatoire Régional de l'Environnement
Poitou-Charentes, d'après le Schéma régional éolien, Juin 2004

Source des données:
CREN Poitou-Charentes - Aubel, Bigot, Collin, De France, OUTSIDE - 1999

Gisements éoliens et paysages

Un impact sur la qualité de vie

(31)

Le bruit est la principale gêne générée par les éoliennes. Il est provoqué par la mécanique à l'intérieur de la nacelle et par les pâles fendant l'air. Ces dernières années, des améliorations techniques ont rendu possible la réduction de ce bruit à un faible niveau : 55 dB au pied d'une éolienne (80 dB correspondent par exemple au bruit à l'intérieur d'une voiture et 130 dB à un marteau-piqueur). Le bruit s'atténue ensuite en fonction de la distance.

Le seuil de nocivité du bruit sur la santé est atteint pour une valeur de 85 dB.

Selon *le code de la santé publique, décret n°95-408 d'avril 1995*, l'émergence maximale tolérée (différence entre le bruit ambiant et celui du parc éolien) est de 3 décibels la nuit et 5 dB le jour à l'extérieur d'une maison en tenant compte du sens des vents dominants (pour les habitations les plus proches).

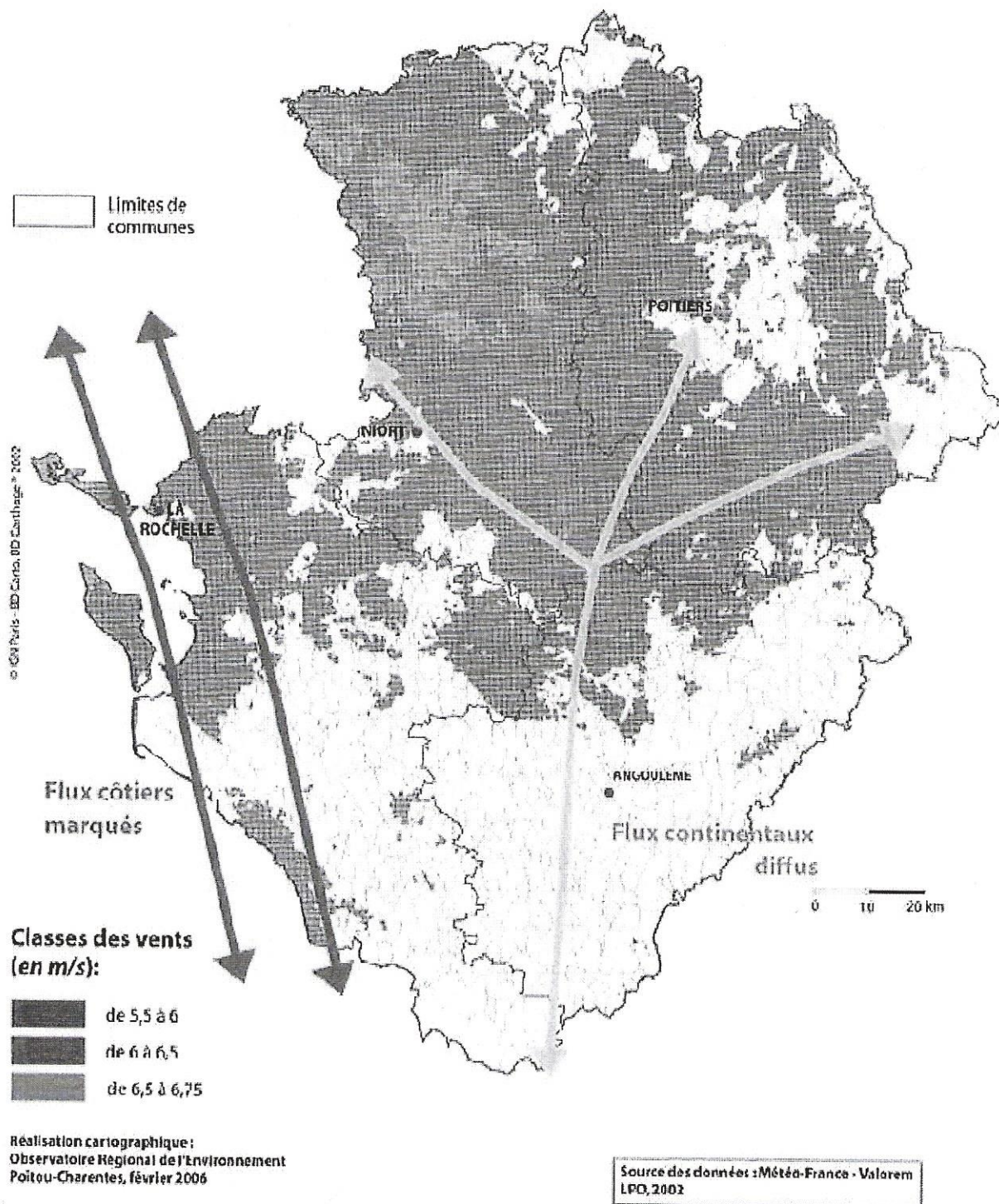
Un impact sur la faune

L'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chiroptères. Leur implantation peut avoir des conséquences perturbantes sur les voies de migration et sur les corridors entre zones de reproduction, de repos ou d'alimentation (des mortalités ont été observées résultant de la collision avec les éoliennes ou provenant de l'effet déviant des vols vers des lignes électriques). Elle peut également avoir un impact négatif sur la territorialisation des oiseaux au sein même des champs d'éoliennes et aux alentours (effet du bruit). Les incidences de la mise en place de l'équipement et des nouvelles structures de distribution de l'électricité sur les habitats existent également.

La région Poitou-Charentes se situe sur l'axe de migration atlantique. Celle-ci constitue un lieu de reproduction, de nourrissage et de reposoir pour de nombreuses espèces. Ces flux passent dans les zones les plus ventées. De même, ces zones regroupent des habitats très protégés (sites Natura 2000, ZNIEFF, zones humides remarquables...).

(201)

Gisements éoliens et flux migratoires des oiseaux



Gisements éoliens et flux migratoires des
oiseaux

L'éolien ne se fait donc pas au hasard

(21)
Au niveau de l'urbanisme, plusieurs textes précisent les procédures qui s'appliquent aux projets éoliens. En particulier, la loi n°2003-590 du 2 Juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat définit le nouveau cadre réglementaire dans lequel les projets d'installation d'éoliennes s'inscrivent.

Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore.

Le milieu culturel est également pris en compte :

- ☛ Sites inscrits et classés ;
- ☛ Monuments historiques inscrits et classés ;
- ☛ Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ;
- ☛ Sites archéologiques.



Accessible sur le site : <http://www.observatoire-environnement.org>

Adresse directe : <http://www.observatoire-environnement.org/lien/>

Téléport 4 Antarès B.P. 50163

86962 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Tél : +33 (0) 5 49 49 61 00 Fax : +33 (0) 5 49 49 61 01

contact@observatoire-environnement.org

Site financé par la

Région Nouvelle-Aquitaine :



avec la participation de :



(21)



L'USINENOUVELLE

Facebook

Twitter

ABONNEZ-VOUS

IDENTIFIEZ-VOUS

L'USINENOUVELLE

S'inscrire à la newsletter

| | | | | | | | | | | | | | |
|--------|--------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|-----|--------------------|------------------|----------------|-------|-------|----------|
| L'ACTU | EMPLOI & CARRIÈRES | TROUVEZ VOS FOURNISSEURS | NOS ÉVÈNEMENTS ET FORMATIONS | APPELS D'OFFRES | INDUSTRIE EXPLORER | INDICES & COTATIONS | | | | | | | |
| AÉRO | AGRO | AUTO | ENERGIE IA | INDUSTRIE 4.0 | SANTÉ RH | QUOTIDIEN DES USINES | ECO | MATIÈRES PREMIÈRES | SUCCÈS ÉTRANGERS | L'USINE CAMPUS | VIDÉO | BLOGS | ET AUSSI |

Accueil L'Usine Matières premières

L'USINE DE L'ENERGIE

| | | | | | |
|---------|------------------------|-----------|------------------------|-------------------|------------------------|
| ACCUEIL | ENERGIES RENOUVELABLES | NUCLÉAIRE | TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | ENERGIES FOSSILES | LES DATAS DE L'ENERGIE |
|---------|------------------------|-----------|------------------------|-------------------|------------------------|

Et si on arrêtait d'enfour les pales d'éoliennes?

LAURENT ROUSSELLE PUBLIÉ LE 20/02/2019 À 17H00

En France, la fin de vie de la première génération d'éoliennes pose la question de leur recyclage. Des solutions émergent pour les pales en composite, élément le moins bien valorisé.

(21)

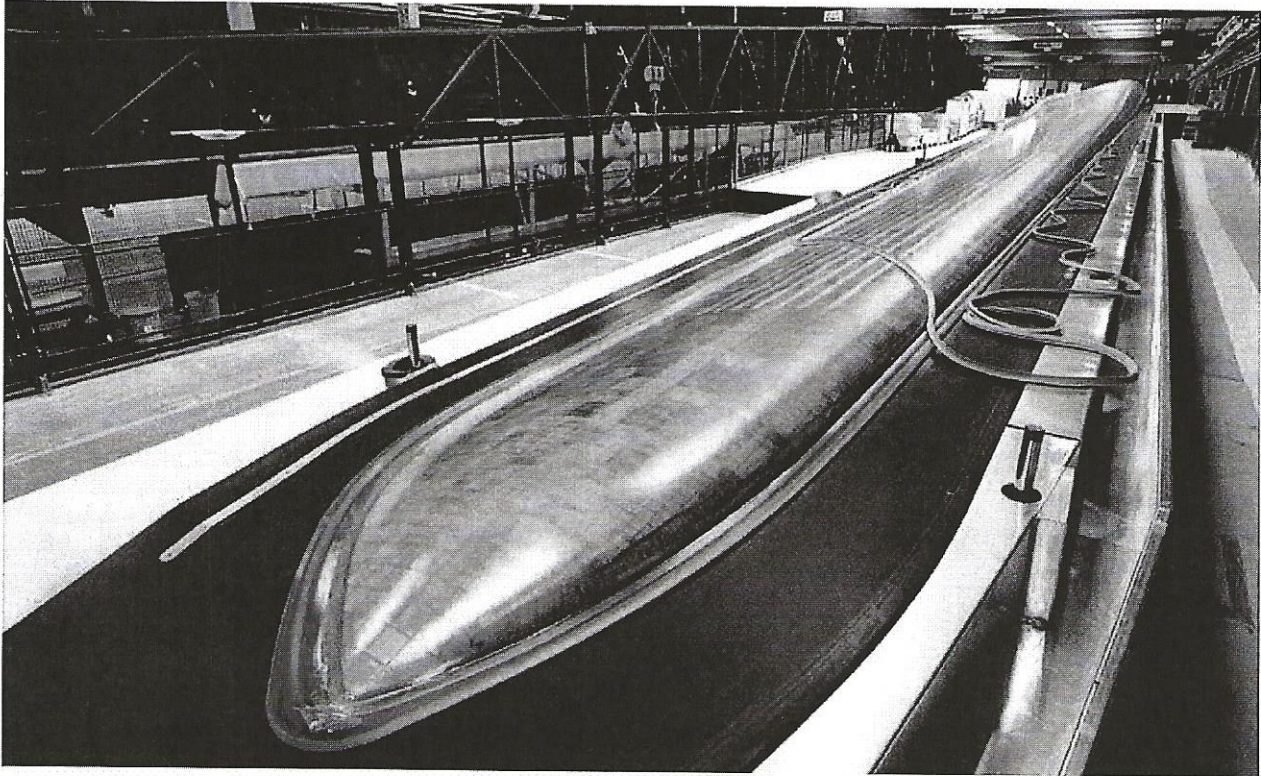
**L'USINENOUVELLE**

Facebook

Twitter

ABONNEZ-VOUS

IDENTIFIEZ-VOUS



La demande mondiale de fibre de carbone pour l'éolien est estimée à 20 880 tonnes en 2018.

© Siemens AG ; D.R.

TWITTER

FACEBOOK

LINKEDIN

FLIPBOARD

EMAIL

Huit cent quarante tonnes de béton, 300 tonnes d'acier et 25 tonnes de composites, c'est à peu près ce que représente une éolienne de 2 MW. Quelques dizaines seulement de ces moulins à vent ont été démantelées en France depuis l'installation du premier parc en 1996. Dans cinq ans, ils seront 1500 à laisser la place à des modèles plus puissants.

Un nombre qui va inévitablement augmenter compte tenu de l'accélération des investissements en matière d'énergie renouvelable prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). "À partir de 2020, plusieurs centaines de machines devront être démantelées chaque année", prévient Didier Evano, le président de Net-Wind, une PME spécialisée dans la maintenance éolienne située en périphérie de Nantes, à La Chevrolière (Loire-Atlantique). Un démantèlement qui pose un nouveau défi, celui de la valorisation des composants des éoliennes.

UNE PRÉOCCUPATION RÉCENTE

**Pour lire la totalité de cet article, ABONNEZ-VOUS
Pour un accès immédiat, payez en ligne par carte bleue**

**En vous abonnant à L'Usine Nouvelle,
vous accédez à :**

Une vision **unique** de l'industrie en France et dans le monde

Une couverture **inégalée** de l'actualité des usines en région

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE, commissaire enquêteur - Projet Ferme Eolienne des Terres du Pré René
De : chateau.gorce@orange.fr
Date : 03/04/2019 10:05
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous nous opposons fermement au projet de 5 aérogénérateurs géants sur les communes de Villeneuve la Comtesse et Vergné.

Installé depuis plus de 10 ans à Pleuville en Charente, nous connaissons bien la région. Il y a quelques années c'était un bonheur de se promener et de visiter la Charente, la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Depuis de plus en plus des aérogénérateurs sont installés partout, l'attractivité du terroir a beaucoup diminué et c'est choquant de voir comment le paysage est en train de se transformer en zone industrielle.

Au lieu d'un paysage reposant et bucolique, nous voyons souvent des pales mécaniques qui tournent le jour et qui clignotent agressivement pendant la nuit ! Le beau paysage et le calme, un grand atout de cette région, est en grand danger et on se demande pourquoi l'invasion par ces machines industrielles continue même si l'on sait bien qu'**en Allemagne la transition énergétique est un des plus grands scandales depuis la Second Guerre Mondiale**. Ce pays est aujourd'hui le plus grand pollueur d'Europe. D'un côté beaucoup d'argent pour peu des gens/entreprises et de l'autre côté beaucoup de soucis pour des milliers des personnes qui doivent vivre près des machines gigantesques dans une campagne saccagée.

Il y a déjà la saturation avec trop de zones industrielles dans cette région et on se sent de plus en plus encerclé. L'objectif des MW ici est plus qu'atteint et couvre largement les besoins. On sait qu'au cours du transport jusque 30% de l'énergie peut être perdue et on ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique puisque elle est intermittente, pose un grand souci et n'est pas du tout rentable (hors subvention) dans une région avec si peu du vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent cette qualification.

Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est

commun pour toute la France. Nous avons deux gîtes à Pleuville et nos hôtes viennent dans cette région à cause de la tranquillité et la nature préservée. Les aérogénérateurs défigurent de plus en plus ce magnifique paysage et les hôtes nous disent clairement qu'ils ne veulent pas passer leurs vacances près des machines industrielles ou les voir de partout. Nos habitués sont très surpris que tous les ans il y a de nouveaux monstres qui les gênent énormément. Si cette folie ne s'arrête pas, ils iront chercher d'autres destinations de vacances.

Ce que nos hôtes nous disent est confirmé dans le document « L'étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes » publié par l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes en novembre 2017:

« L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique.

Cette enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambres d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

- Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :

(32)

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

Le tourisme est une carte économique majeure de la France et les retombées sont immenses. Si beaucoup moins de touristes viennent le secteur touristique français va être impacté gravement.

Un conseiller municipal d'une commune où il y a un projet éolien nous a confirmé qu'il y a plusieurs familles sur la commune qui veulent quitter leurs maisons au cas où le projet se réaliserait. Le revenu des impôts que la commune perdrait serait plus grand que le montant que la commune recevrait pour les aérogénérateurs installés ! Si ces maisons seraient vendables ou non c'est une autre question parce que presque personne ne veut acheter une maison près d'une centrale éolienne. En tout cas les valeurs des maisons diminueraient et auraient un négatif impact sur la commune. Finalement tout le monde perd et pas seulement le paysage est détruit mais les gens se plaignent et la zizanie s'installe. C'est déjà le cas dans beaucoup de communes avec des machines industrielles qui divisent la population.

Il y a des gens qui sont nées dans cette région et d'autres qui ont choisi de s'installer ici à cause du cadre de vie. Tout d'un coup ce splendide paysage se transforme et on se sent menacé par le gigantisme des machines qui détruisent le paysage, qui gâchent la vie des riverains et qui impactent gravement la santé. **Nous avons des obligations mais l'état n'a-t-il pas aussi des obligations? Peut-il détruire la richesse naturelle? Ne devrait pas tout le paysage être protégé? Est-ce que la santé des humains et des animaux ne vaut rien ?**

La hauteur des machines industrielles a augmenté énormément dans les

dernières années mais la distance entre celles et les habitations est toujours 500m en France ! A cause des machines industrielles infernales beaucoup trop près des habitations **il y a déjà trop de victimes qui souffrent des nuisances sonores et visuelles et en plus beaucoup ont des problèmes de santé à cause des infrasons.**

- **Comment peut-on prendre le risque que d'autres victimes s'ajoutent?**

- **Ne faudrait-il pas d'abord se dévouer aux doléances des riverains et s'occuper sérieusement des plaintes avant de présenter d'autres projets partout ?**

Des monstres qui sont de plus en plus hauts, qui font du bruit, qui sont néfastes pour la santé, la faune et la flore et qui clignotent agressivement pendant la nuit c'est déjà grave mais qu'ils peuvent être installés à 500 mètres des habitations est scandaleux et en plus très dangereux. Sur le "parc" le Confolentais en Charente il y a plus de 60 personnes qui se sentent comme victimes et qui souffrent de ces machines infernales. Le commissaire enquêteur qui donnait un avis favorable à ce projet il y a quelques années a écrit dans son rapport en janvier 2018 concernant l'enquête publique sur Chasseneuil-en-Bonnieure (Charente) ce qui suit et il a donné un avis défavorable sur ce projet:

"-6 sur le vécu du commissaire enquêteur

Il a mené l'enquête publique sur le parc éolien du confolentais fin 2013. A l'occasion de la présente enquête, il a eu le retour d'expérience du fonctionnement de ce parc. Les élus soutenaient tous le projet à l'époque. Il y a eu un renversement total de leur position causé entre autre par le non respect des engagements financiers auprès des collectivités. Même les propriétaires des terrains auraient été déçus. Les craintes des nuisances exprimées à l'époque se sont confirmées, l'exploitant ayant tardé à mettre en œuvre les bridages pour limiter l'émergence acoustique. Monsieur Jean Noël Rainaud habitant la Jaroussie 16350 St Coutant, que j'avais rencontré à l'époque a tenu à se déplacer pour témoigner de sa situation. Il m'a déclaré qu'il était dans l'impossibilité d'habiter sa maison rénovée située à Fonbarreau de St

Coutant distante de 600 m du parc, car le bruit, par vent fort est tel qu'il lui est impossible d'y vivre sereinement. A l'occasion d'un déplacement personnel en hiver sur la D749 , route qui travers St Coutant, je fus surpris de la transformation du paysage qu'avait généré la présence des éoliennes."

Nous nous permettons de vous envoyer le lien suivant qui contient un excellent article:

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/arretons-cette-transition-energetique_2035217.html

Il dit dans l'article entre autres:

Lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil et qu'on a démantelé les centrales nucléaires, il n'y a que trois solutions : soit on importe du courant, soit on allume les centrales à charbon et à gaz, soit on coupe le courant ! L'opinion est sincèrement convaincue que les éoliennes et panneaux solaires diminuent le CO2 et la pollution ; la vérité est qu'ils les augmentent considérablement.

Nous espérons que vous allez donner un avis défavorable à ce projet pour ne pas ajouter - entre autres - des problèmes sanitaires mais de respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Cordialement

Sonja et Mark Gurt

Château de
GORCE 

F-16490 Pleuville